Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 13/02/2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 1ER FEVRIER 2020

**OJ N° 002 - Administration générale.**
**Compte-rendu des décisions prises par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque par délégation du Conseil communautaire.**

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°10), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°3 et à compter de l'OJ N°6), CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel représenté par COHERE Lucien, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°3), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10), DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°10), DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°4), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°21), GETTEN-PORCHE Claudine, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°3), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°4),

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°25), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°10), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°10), LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°8), MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy, NOBLIA Eliane, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°7), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N° 4 et jusqu'à l'OJ N°19), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°10), ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°17), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°10), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°10), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BERCAITS Christian, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Jean-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, GAMOY Roger, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HIALLÉ Sylvie, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MOTSCH Nathalie, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SECALOT Michel, TARDITS Richard, URRUTIAGUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), CAPDEVIELLE Colette à CARPENTIER Vincent (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°5), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), DARRASSE Nicole à BERTHET André (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°5), ERREÇARRET Anicet à LOUGAROT Bernard, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile (à compter de l'OJ N°3), GONZALEZ Francis à ECENARRO Kotte, HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent (à compter de l'OJ N°11), HIALLÉ Sylvie à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), HIRIART Michel à HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki à IDIARTEGAY-PUYOU Jeanne, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°9), ITHURRALDE Éric à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°9), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), LATAILLADE Robert à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), LEURGORRY Charles à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°4), LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°8), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°20), PEILLEN Jean-Marc à CARRICABURU Jean, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), SECALOT Michel à CARRICART Pierre, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°11), TARDITS Richard à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10).

Secrétaire de séance :

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N° 002 - Administration générale.**
**Compte-rendu des décisions prises par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque par délégation du Conseil communautaire.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Mes chers collègues,

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 17 décembre 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

## CONSEIL PERMANENT DU 17 DECEMBRE 2019

**OJ N°1 - Action territoriale. Montagne basque.**
**Convention de partenariat pour la réalisation du programme "Démarches, projets et actions de développement durable de l'espace de montagne du Pays Basque" avec l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna et co-financement des actions 2019.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna, relative au programme partenarial « Réalisation de démarches, projets et actions de développement durable de l'espace de montagne du Pays Basque », et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;
- approuver un co-financement de 21 000 € pour la mise en œuvre des actions 2019, et notamment de la fiche action 1 « Création du Parc Naturel Montagne basque ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 44 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Madame Maider BEHOTEGUY.

**OJ N°2 - Action territoriale. Montagne basque.**
**Animation des sites Natura 2000 des massifs de la Rhune et de Choldocogagna et du col de Lizarrieta. Demandes de subventions auprès du FEADER et de l'Etat.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le projet et le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation des sites Natura 2000 des massifs de la Rhune et de Choldocogagna et du col de Lizarrieta ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 45 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°3 - Action territoriale. Montagne basque.**
**Projet de coopération Leader concernant la médiation en alpages et en estives. Sollicitation de financements auprès de partenaires et approbation des conventions de coopération et de groupement de commandes.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver la participation de la Communauté d'Agglomération au projet de coopération Leader « Médiation en alpages et en estives » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter, dans le cadre de ce projet de coopération, les partenaires financiers, et à signer tout document relatif aux demandes de subventions ;
- approuver les termes de la convention de coopération Leader entre les trois partenaires maîtres d'ouvrage ainsi que la convention de groupement de commandes correspondantes, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 45 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°4 - Action territoriale. Pôles territoriaux.**
**Attribution de subventions au titre de projets culturels d'intérêt local.**

Rapporteur : Monsieur Bernard ARRABIT.

Le Conseil permanent est invité à attribuer, pour l'exercice 2019, des subventions relevant de partenariats culturels d'intérêt local pour un montant total de 16 182 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 45 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Monsieur Pascal JOCOU.

**OJ N°5 - Développement économique.**
**Développement du Générateur d'Activités Arkinova à Anglet. Avenant n°1 au contrat de partenariat avec NOBATEK/INEF4.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat, conclue entre la Communauté d'Agglomération et NOBATEK/INEF4, au sein du Générateur d'Activités Arkinova ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Pour : 46 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE qui a reçu procuration de Monsieur IRIGOYEN Jean-François.

**OJ N°6 - Développement économique.**
**Attribution de subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque au titre de l'organisation de l'édition 2019 du Salon de la création et reprise d'entreprise.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent est invité à attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, au titre de l'organisation de l'édition 2019 du Salon consacré à la création et reprise d'entreprise, une subvention de 5 500 €.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 47 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (BLEUZE Anthony)

**OJ N°7 - Développement économique.**
**Pépinière d'entreprises de Soule à Gotein-Libarrenx. Revalorisation des charges locatives à compter du 1er janvier 2020.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent est invité à :
- annuler la délibération du 17 septembre 2019 ;
- approuver la revalorisation à compter du 1er janvier 2020, des charges locatives de la pépinière d'entreprises de Soule à Gotein-Libarrenx, conformément au détail ci-dessous :

| Coûts des charges locatives en € par m² et par mois | Pour 2020 | |
|---|---|---|
| | En € HT | En € TTC |
| Bureau | 1.54 | 1.85 |
| Atelier | 0.73 | 0.88 |

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux actes afférents à cette revalorisation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 48 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°8 - Développement économique.**
**ZAC d'Izarbel à Bidart. Autorisation consentie à l'ESTIA de signer un prêt avec affectation hypothécaire sur le lot 17.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- donner son accord pour permettre à l'ESTIA de signer tout acte de prêt, contenant affectation hypothécaire en garantie du prêt, d'un montant de 2,5 millions d'euros, consenti par le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, et portant sur le bien objet du bail emphytéotique administratif, à signer entre l'ESTIA et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- approuver le contrat correspondant constituant l'hypothèque.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 48 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°9 - Développement économique.**
**Cession au profit de l'entreprise Demeyere des parcelles cadastrées section AX n°500 et 502, situées 13 Avenue de l'Adour à Anglet.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.
Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la cession, au profit de l'entreprise Demeyere ou toute entité amenée à se substituer, des parcelles cadastrées section AX n°500 de 12 m² et n°502 de 205 m², soit une superficie totale de 217 m², sises à Anglet, 13 avenue de l'Adour ;
- approuver la cession au prix de 22 794 € HT, soit un prix de 105 € HT/m², correspondant à l'avis de France Domaine ;
- dire que les frais de géomètre nécessaires à la présente transaction sont à la charge de l'entreprise Demeyere ;
- approuver l'établissement d'une servitude de passage de canalisation pour le réseau d'adduction d'eau potable sous les emprises à céder, où les parcelles cadastrées section AX n°500 et n°502 à acquérir par l'entreprise Demeyere seraient le fonds servant. La Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en matière d'eau potable, sera titulaire du fonds dominant ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de la transaction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 48 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivées de Monsieur GASTAMBIDE Arño et de Monsieur IRIART Alain qui a reçu procuration de Monsieur BIDEGARAY Barthélémy.

**OJ N°10 - Développement économique.**
**Acquisition auprès de la SCI Martial Malvy Immobilier d'un bâtiment situé au sein de la zone artisanale Etchecoulou à Bardos.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver l'acquisition auprès de la SCI Martial Malvy Immobilier ou toute autre société s'y substituant, d'un bâtiment artisanal et ses terrains non bâtis attenants situés à Bardos, route départementale RD 123, zone artisanale Etchecoulou, parcelles cadastrées section YL n°131 (1 439 m²), n°110 (649 m²), n°117 (208 m²), numéro 125 (3 000 m²), n°151 (2 769 m²), n°153

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

(686 m²), n°158 (199 m²), n°162 (170 m²) et n°163 (521 m²), d'une contenance globale de 9 641 m² ;
- approuver l'acquisition au prix de 529 200 € ;
- prendre acte du fait que, le cas échéant, un preneur qu'elle aurait préalablement sélectionné, puisse se substituer, à titre gratuit, à la Communauté d'Agglomération pour l'acquisition du bien, après qu'elle eût signé un avant-contrat avec le vendeur et une convention avec le preneur ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de l'acquisition ;
- pour le cas spécifique de substitution d'un éventuel acquéreur selon les modalités précitées, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un avant-contrat sous seing privé ou authentique avec le vendeur, intégrant une faculté de substitution, à titre gratuit, et à signer toute convention de substitution, à titre gratuit, avec ledit preneur incluant des conditions particulières liées à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises et au financement de l'opération économique ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de substitution avec l'acquéreur substitué.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 51 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0
Arrivée de Madame Chantal KEHRIG-COTTENÇON.

**OJ N°11 - Développement économique.**
**Sollicitation de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de l'acquisition de parcelles secteur des abattoirs à Mauléon-Licharre.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- solliciter l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour engager les négociations en vue de l'acquisition et du portage de parcelles secteur « Abattoirs » à Mauléon-Licharre ;
- valider les modalités de portage proposées par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention : 12 ans par annuités pour le secteur « Abattoirs » ;
- approuver les termes de la convention de portage secteur « Abattoirs » actant des modalités partenariales avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Monsieur Guy POULOU.

**OJ N°12 - Développement économique.**
**Sollicitation de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de l'acquisition d'une parcelle secteur Borciriette à Saint-Etienne-de-Baigorry.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- solliciter l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour engager les négociations en vue de l'acquisition et du portage d'une parcelle secteur « Borciriette » à Saint-Etienne-de-Baigorry ;
- valider les modalités de portage proposées par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention : 8 ans par annuités pour le secteur « Borciriette » ;
- approuver les termes de la convention de portage secteur « Borciriette » actant des modalités partenariales avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°13 - Développement économique.**
**Sollicitation de l'intervention avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de l'acquisition de parcelles secteur Kurutxeta à Saint-Etienne-de-Baigorry.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :

- solliciter l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour engager les négociations en vue de l'acquisition et du portage de parcelles secteur « Kurutxeta » à Saint-Etienne-de-Baigorry ;
- valider les modalités de portage proposées par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention : 8 ans par annuités pour le secteur « Kurutxeta » ;
- approuver les termes de la convention de portage secteur « Kurutxeta » actant des modalités partenariales avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que les documents nécessaires à son application.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°14 - Développement économique.**
**Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique du Pays de Soule.**

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention de mise à disposition de l'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique des locaux de l'Atelier « Le Travail » à Mauléon-Licharre ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°15 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Attribution de subventions à un ensemble de projets pilotes de séchage en grange sur le territoire du Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le versement des subventions aux projets-pilotes suivants :
  - 13 912 € en faveur du GAEC SANOKI ;
  - 12 964 € en faveur de EARL LARRANDA ;
  - 25 000 € en faveur de GAEC IXURIBEHEREA ;
  - 14 092 € en faveur du GAEC HOBIAGUE ;
  - 25 000 € en faveur du GAEC IHUSU ;
  - 25 000 € en faveur du GAEC ETXIL ;
  - 9 752,20 € en faveur du EARL ARTETXEA ;
- approuver les termes des conventions correspondantes et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer ;
- approuver le principe de la mise en œuvre du dispositif partenarial de soutien au développement de systèmes adaptés de séchage en grange au Pays Basque.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°16 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Attribution de subvention à la Coopérative Agricole Ovine du Sud-Ouest au titre de ses actions en faveur de la valorisation de la laine de brebis.**

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :
- accorder, au profit de la Coopérative Agricole Ovine du Sud-Ouest, dans le cadre de ses actions en faveur de la valorisation de la laine de brebis locales, une subvention à hauteur de 33 200 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°17 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Attribution de subvention à l'association interprofessionnelle du lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de son étude de définition de la stratégie de cette filière.**

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :
- accorder une subvention à hauteur de 3 834,12 €, au profit de l'association interprofessionnelle du lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre de son étude stratégique de cette filière ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°18 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Attribution de subvention à l'association Trebatu dans le cadre de son étude de définition du positionnement d'un espace test agricole.**

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :
- accorder une subvention à hauteur de 14 400 €, au profit de l'association Trebatu, dans le cadre de son étude de définition du positionnement de l'espace test agricole ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°19 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Attribution de subvention à l'Institut Jean Errecart dans le cadre de son étude de faisabilité d'un projet de développement de la plateforme Amikuze Agroalimentaire.**

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent est invité à :
- accorder une subvention à hauteur de 24 800 €, au profit de l'Institut Jean Errecart, dans le cadre de son projet d'étude de faisabilité de la plateforme Amikuze Agroalimentaire ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Madame Christine LAUQUÉ.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°20 - Tourisme.**
**Valorisation de la Base de Loisirs du Baigura. Plan de financement prévisionnel et demande de subvention au Programme Interrégional FEDER Massif Pyrénées.**

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le plan de financement prévisionnel ajusté en séance et relatif à la Valorisation de la Base de Loisirs du Baigura ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART Jean-Pierre)

**OJ N°21 - Tourisme.**
**Base de Loisirs du Baigura. Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association Chocolatine Trail dans le cadre de l'organisation de la course L'hivernale du Baigura.**

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention relative à l'occupation du domaine public de la Base de Loisirs du Baigura par l'association Chocolatine Trail, dans le cadre de l'organisation de la course « L'hivernale du Baigura » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi qu'à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART Jean-Pierre)

**OJ N°22 - Enseignement supérieur, recherche et formation.**
**Appel à Projets Formation 2019. Soutien au projet de développement de l'ESTIA.**

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver, dans le cadre de l'Appel à Projets Formation 2019, le soutien au projet de développement de l'ESTIA, pour un montant total de 70 000 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 2 (IRIGOYEN Jean-François procuration à LAFLAQUIERE Jean-Pierre – LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°23 - Enseignement supérieur, recherche et formation.**
**Lancement de l'Appel à Projets Recherche 2020.**

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE.

Le Conseil est invité à approuver le lancement de l'Appel à Projets Recherche 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 2 (IRIGOYEN Jean-François procuration à LAFLAQUIERE Jean-Pierre – LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

**OJ N°24 - Enseignement supérieur, recherche et formation.**
**Lancement de l'Appel à Initiatives Étudiantes 2020.**

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE.

Le Conseil est invité à approuver le lancement de l'Appel à Initiatives Etudiantes 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°25 - Enseignement supérieur, recherche et formation.**
**Ecole Supérieure d'Art Pays Basque. Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine (Annule et remplace la délibération n°19 du 26 novembre 2019).**

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 92 227 €, au titre des projets de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque exposés, ainsi qu'à signer toute pièce utile à l'aboutissement de ce dossier.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°26 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.**
**Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des bilans d'autosurveillance des ouvrages d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation portant sur les bilans réglementaires d'autosurveillance des ouvrages d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, selon la procédure de l'appel d'offres, et conformément à l'allotissement présenté.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°27 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.**
**Secteur 1 (Sud Pays Basque). Dévoiement d'un réseau unitaire dans le cadre de la réfection de l'évacuateur de crues du barrage Alain Cami à Saint-Pée-sur-Nivelle. Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant les travaux de dévoiement du réseau unitaire dans le cadre des travaux de réfection de l'évacuateur de crues du barrage Alain Cami sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Arrivée de Monsieur Yves UGALDE qui a reçu procuration de Monsieur SOROSTE Michel.

**OJ N°28 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.**
**Secteur 2 (Côte Basque-Adour). Travaux d'assainissement et d'eau potable rue Georges Lassalle à Boucau. Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART.

Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'assainissement et d'eau potable rue Georges Lassalle à Boucau et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 56 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ de Monsieur Marc BERARD.

**OJ N°29 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.**
**Animation du Document d'objectifs Natura 2000 Nivelle. Demandes de subventions auprès du FEADER et de l'Etat.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présenté et relatifs à l'Animation du site Natura 2000 Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers à hauteur des montants mentionnés et à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°30 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.**
**Animation du Document d'objectifs Natura 2000 Mer et Littoral. Demandes de subventions auprès du FEADER et de l'Etat.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présenté et relatifs à l'animation du Document d'objectifs Natura 2000 Mer et Littoral des sites FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque», FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », FR7212002 « Rochers de Biarritz : Bouccalot et la Roche ronde » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers à hauteur des montants mentionnés et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°31 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.**
**Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de gestion des risques littoraux de la Côte Basque. Demande de subvention auprès du FEDER et approbation de la convention de partenariat.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.
Le Conseil permanent est invité à :

- prendre connaissance des éléments constitutifs du projet « Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de gestion des risques littoraux de la Côte Basque – Phase 1 (2017-2021) » ;
- approuver le plan de financement prévisionnel du projet global et de la partie portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- valider le rôle de chef de file du projet « Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de gestion des risques littoraux de la Côte Basque – Phase 1 (2017-2021) » assuré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en cohérence avec le portage de la stratégie locale de gestion des risques littoraux ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions ;
- valider les termes de la convention proposée et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°32 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.**
**Fixation pour l'année 2020 des tarifs de vente des sacs à déchets sur le secteur Côte Basque-Adour.**

Rapporteur : Monsieur Dominique BOSCQ.

Le Conseil permanent est invité à adopter les tarifs 2020 de vente des sacs à déchets du secteur Côte Basque-Adour, conformément au détail présenté ci-dessous :

| Sacs couleurs (SOCOPLAST) | les cent TTC |
|---|---|
| Type 30, noirs, ép. 25 gueule ouverte | 2,62 € |
| Type 100, noirs, ép. 35, gueule ouverte | 6,64 € |
| Type 100, bleus, ép. 100, gueule ouverte | 24,28 € |

| Sacs transparents (SOCOPLAST) | les cent TTC |
|---|---|
| Type 30, transparents, ép. 21, lien coulissant | 3,21 € |
| Type 100, transparents, ép. 21, lien coulissant | 6,43 € |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ALZURI Emmanuel)

**OJ N°33 - Mobilités.**
**Tram'bus - Ligne 1. Acquisition, auprès de la Société Basque d'Exploitation et de Gestion d'Immeubles commerciaux professionnels et d'habitation, de la parcelle cadastrée section CN n°288, située Avenue de Bayonne à Anglet.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'acquisition de la parcelle de terrain non bâti sise Avenue de Bayonne à Anglet, cadastrée section CN n°288, d'une superficie de 367 m², appartenant à la Société Basque d'Exploitation et de Gestion d'Immeubles commerciaux professionnels et d'habitation ou toute société amenée à se substituer ;
- approuver l'acquisition au prix de 81 740 € HT, montant d'indemnité globale ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de l'acquisition.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ALZURI Emmanuel)

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°34 - Urbanisme et Aménagement.**
**Autorisation à déposer divers dossiers de demandes d'autorisation au profit de la SCI du Centre Commercial des Pontots à Anglet et Bayonne.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à autoriser la SCI du Centre Commercial des Pontots ou son mandataire à déposer auprès des Mairies d'Anglet et de Bayonne, tout dossier de demande (exploitation commerciale, urbanisme, enseigne) concernant l'aménagement d'une zone de drive comprenant du stationnement pour véhicules de location, dans l'emprise du bail à construction de BAB2 dont la Communauté d'Agglomération est propriétaire bailleur, situé avenue Jean Léon Laporte à Anglet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (ALZURI Emmanuel)

**OJ N°35 - Urbanisme et Aménagement.**
**Projet de cession de terrains Avenue du 14 Avril à Bayonne en vue de la relocalisation du centre d'oncologie du Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent est invité à :
- valider le principe de relocalisation du Centre d'Oncologie du Pays Basque, sur des terrains communautaires, situés Avenue du 14 Avril à Bayonne, d'une superficie prévisionnelle de 6 702 m², cadastrés section AW203, AW204p, AW206p, AW394p, AW467p, et AW465p ;
- dire que la cession fera l'objet d'une délibération spécifique sur la chose et sur le prix ;
- autoriser les représentants du Centre d'Oncologie du Pays Basque à pénétrer sur la propriété pour réaliser ou faire réaliser tous relevés, études, sondages, travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du projet, et ce sous son entière responsabilité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°36 - Urbanisme et Aménagement.**
**Acquisition, auprès de la Ville de Bayonne, d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°59 et de la parcelle cadastrée section AB n°249, situées Avenue Camille Delvaille à Bayonne.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'acquisition, auprès de la Ville de Bayonne, de la parcelle cadastrée section AB n°249 (22 m²) et d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 59p d'une superficie d'environ
  4 332 m² (en cours de division et d'arpentage), soit au total 4 354 m², situées 52 Avenue du Docteur Camille Delvaille à Bayonne ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

- approuver l'acquisition au prix de 135 €/m², soit 587 790 € ;
- approuver la constitution d'une servitude de passage au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (fonds dominant) au droit du portail d'entrée du site, grevant le fonds servant, partie de la parcelle cadastrée section AB n°59p, en cours de division et d'arpentage, appartenant à la Ville de Bayonne ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de l'acquisition.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°37 - Urbanisme et Aménagement.**
**Sollicitation de l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de l'acquisition de la propriété située 4 chemin de Garinde à Bayonne.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver l'intégration du secteur « 4 chemin de Garinde » à la convention d'action foncière « Pourtou / ZI Mouguerre » ;
- solliciter l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour engager les négociations en vue de l'acquisition du bien situé 4 chemin de Garinde ;
- approuver la modalité de portage proposée par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention « 4 Chemin de Garinde » : 8 ans par annuités.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 2 (IRIGOYEN Jean-François procuration à LAFLAQUIERE Jean-Pierre – LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

**OJ N°38 - Urbanisme et Aménagement.**
**Rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque du bien cadastré section BM n°67, situé 55-56 Avenue des Allées Marines à Bayonne.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la rétrocession, par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, à la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un local commercial, situé à Bayonne, 55-56 Avenue des Allées Marines, cadastré section BM n°67, de 1 230 m², au prix de 630 000 € ; la somme de 551 250 € ayant déjà été réglée par la Communauté d'Agglomération au titre de la convention de portage. Le solde du prix de vente, soit la somme de 78 750 €, sera versé comptant à la faveur de la signature de l'acte authentique, sur la comptabilité du notaire en charge de la vente ;
- approuver le remboursement à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque de la somme de 4 759,59 € ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous documents nécessaires à la présente transaction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°39 - Urbanisme et Aménagement.**
**Echange sans soulte, avec la commune des Aldudes, des parcelles cadastrées section B n°626p et 631p.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée section B n°626p appartenant à la Communauté d'Agglomération Pays Basque avec la parcelle cadastrée section B n°631p appartenant à la commune des Aldudes, d'une contenance identique d'environ 43 m², en cours de division et d'arpentage ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de la transaction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°40 - Habitat et Politique de la Ville.**
**Avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville à Bayonne visant à instaurer une Opération de Revitalisation de Territoire.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le périmètre d'intervention de la future Opération de Revitalisation de Territoire ;
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville ;
- autoriser Monsieur le Président à le signer, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°41 - Habitat et Politique de la Ville. Parc privé.**
**Attribution de subventions à des propriétaires privés dans le cadre des dispositifs opérationnels du parc ancien.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer des subventions à des propriétaires occupants pour un montant total maximum de 13 099 € ;
- attribuer des subventions à des syndicats de copropriétaires pour un montant total maximum de 42 951 € ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le cas échéant les conventions spécifiques correspondantes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°42 - Politiques linguistiques.**
**Participation à la formation professionnelle à la langue basque des agents des communes et syndicats de communes pour 2019.**

Rapporteur : Monsieur Bernard ARRABIT.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le versement, aux communes et syndicats de communes employeurs, de la participation de la Communauté d'Agglomération au remplacement des agents en formation ;
- solliciter la part de financement des coûts de formation auprès de ces communes et syndicats de communes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°43 - Partenariats et équipements culturels.**
**Fabrique Hameka. Attribution d'aides à la création au profit de diverses compagnies artistiques.**

Rapporteur : Monsieur Bernard ARRABIT.

Le Conseil permanent est invité à soutenir cinq compagnies artistiques pour un montant total de 32 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°44 - Partenariats et équipements culturels.**
**Attribution de subventions à l'association Axut! au titre de l'année 2019.**

Rapporteur : Monsieur Bernard ARRABIT.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, au titre de l'exercice 2019, un soutien à l'association Axut ! par le versement d'une subvention de fonctionnement de 9 000 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°45 - Cohésion sociale. Solidarités.**
**Convention d'occupation précaire de locaux situés sur le site des anciennes fonderies de Mousserolles à Bayonne, au profit de la Banque Alimentaire du Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association la Banque Alimentaire du Pays Basque, des locaux situés sur le site des anciennes Fonderies de Mousserolles à Bayonne, afin qu'elle puisse y concentrer l'ensemble de ses activités ;
- approuver les termes de la convention d'occupation précaire correspondante et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°46 - Cohésion sociale. Solidarités.**
**Convention d'occupation précaire de locaux situés chemin de Saint-Bernard à Bayonne, au profit de l'association La Table du Soir.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le plan de financement présenté concernant l'équipement de cuisine temporaire établi au profit de l'association La Table du Soir, pour une durée de location de trois années ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers à hauteur des montants mentionnés ;
- approuver, au profit de l'association La Table du Soir, les termes de la convention d'occupation précaire et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°47 - Cohésion sociale. Solidarités.**
**Attribution de subvention à l'association Etxe Goxoki au titre de l'année 2019.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

Le Conseil permanent est invité à attribuer à l'association Etxe Goxoki, au titre de ses actions 2019, une subvention à hauteur de 1 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°48 - Equipements et services à la population.**
**École multisports d'Amikuze. Tarif d'inscription et convention de mise à disposition de locaux par la commune d'Aïcirits-Camou-Suhast pour l'année scolaire 2019-2020.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition, par la commune d'Aïcirits-Camou-Suhast, de locaux permettant de garantir le bon fonctionnement de l'école multisports d'Amikuze ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;
- fixer à 20 € par an et par enfant l'inscription à l'école multisports d'Amikuze.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°49 - Equipements et services à la population.**
**Acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles propriété de la commune de Bardos, dans le cadre de la réalisation du pôle de services au sein de la Maison Eyhartzea.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la commune de Bardos des lots de volume n°1 et 5 en indivision et n° 3 en pleine propriété, pour une surface totale de 3 921 m², et suivant la description faite ci-dessus, sur les parcelles cadastrées section AB n°423, 425 et 479 à Bardos ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents ou actes sous seing privé ou authentiques nécessaires ou utiles à l'aboutissement de l'acquisition.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°50 - Ressources humaines.**
**Convention de mise à disposition partielle de personnel de la Ville de Bayonne au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Maider BEHOTEGUY.

Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition de personnel de la Ville de Bayonne au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 55 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ de Monsieur Christian MILLET-BARBÉ.

**OJ N°51 - Ressources humaines.**
**Modification du tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Maider BEHOTEGUY.

Il est demandé au Conseil permanent de bien vouloir procéder à la modification du tableau des effectifs selon les éléments indiqués.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°52 - Systèmes d'information et Aménagement numérique.**
**Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de moyens d'impression avec contrats de maintenance associés.**

Rapporteur : Monsieur Anthony BLEUZE.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation en matière d'acquisition de moyens d'impression avec contrats de maintenance associés, par la voie de l'appel d'offres, sous forme d'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 54 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Départ de Monsieur Patrick CHASSERIAUD.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°53 - Administration générale.**
**Convention avec le Cerema pour la création d'une base de données accessibilité.**

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY.

Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de la convention de coopération avec le Cerema, en vue d'un accompagnement technique de ce dernier pour la création d'une base de données accessibilité et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°54 - Administration générale.**
**Lancement d'un appel d'offres pour la location et le nettoyage de vêtements de travail haute visibilité pour les besoins de la Direction Générale Adjointe Prévention, Collecte et Valorisation des déchets et de la Direction Patrimoine bâti et moyens généraux.**

Rapporteur : Monsieur Dominique BOSCQ.

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises relative à la location et au nettoyage de vêtements de travail haute visibilité pour les besoins la Direction Générale Adjointe Prévention, Collecte, Valorisation des Déchets et de la Direction Patrimoine bâti et moyens généraux, suivant la procédure de l'appel d'offres.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 9 avril 2019.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

**OJ N°55 - Administration générale.**
**Lancement d'un appel d'offres pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, petits matériels de bureau et papier pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent est invité à autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, de petits matériels de bureau ainsi que de papier (impressions A4, A3 et plans) pour les besoins de la Communauté d'Agglomération, suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 52 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (LAUQUÉ Christine)

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200201-CC_20200201_002-DE

**OJ N°56 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**
**Régie des Abattoirs du Pays de Soule. Garantie d'un prêt court terme.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Il est proposé au Conseil permanent :

- d'acter le principe d'une garantie d'emprunt d'un montant de 1 400 000 € de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de la Régie des Abattoirs du Pays de Soule ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants à ces engagements.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

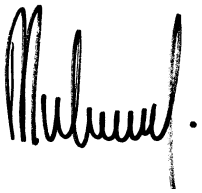

Damien DUHAMEL.